



## Les tests anti-Covid restent gratuits pour les collégiens et lycéens

Ils deviennent cependant payants à partir du 15 octobre, seulement pour les personnes majeures non vaccinées. À partir du 15 octobre, les tests anti-Covid deviennent payants pour les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance : les tests PCR coûteront 44 euros et les tests antigéniques 22 euros minimum. Ils continueront d'être remboursés pour raison médicale, sur présentation d'une ordonnance.

Les tests restent cependant gratuits pour les mineurs. Les lycéens tout juste majeurs sont également concernés par la gratuité tout comme les étudiants vaccinés.

Depuis le 30 septembre, le pass sanitaire est obligatoire pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans. Il est possible de présenter un test négatif (PCR ou antigénique) de moins de 72h maximum pour bénéficier du pass sanitaire.

